

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1358**

commune (s) : Lyon

objet : Maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole de Lyon -
Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel
d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1358**

commune (s) : Lyon

objet : **Maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La direction de la logistique du patrimoine et des bâtiments (DLPB) a lancé une procédure de marché public, afin de renouveler le marché concernant la maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole de Lyon, de l'usine d'incinération et de l'ensemble des stations d'épuration et de relèvement de la Métropole.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert lancé en application des articles 25, 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à la maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole.

Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commandes, conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics et sera conclu pour une durée de 4 ans.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour la durée totale de l'accord-cadre.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres (CPAO), lors de sa séance du 18 novembre 2016, a choisi l'offre de l'entreprise TECHSIM.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer l'accord-cadre, conformément à l'article L3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des compresseurs et assécheurs d'air du patrimoine immobilier de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise TECHSIM pour un montant minimum de 150 000 €HT, soit 180 000 €TTC et maximum de 600 000 €HT, soit 720 000 €TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - Les dépenses totales correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire aux budgets correspondants – exercices 2017 et suivants – comptes – fonctions et opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.